



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 34955

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des délégués de l'éducation nationale. Le projet de loi pour les Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) prévoit notamment de substituer un conseil d'administration au conseil d'école. Or, cette réforme n'envisage pas la présence d'une personne qualifiée désignée pour siéger dans ce conseil d'administration en qualité de membre de droit. Cette personne qualifiée a toujours été le délégué de l'éducation nationale depuis plus de cent ans. Aussi, il lui demande bien vouloir lui indiquer s'il envisage de maintenir la présence de cette personne qualifiée suivant les modalités déjà existantes dans le conseil d'école aujourd'hui.

Texte de la réponse

La question du devenir des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) se pose dans le cadre de la proposition de loi sur la création des établissements publics d'enseignement primaire, déposée par trois députés. C'est donc un texte d'origine parlementaire sur lequel le ministre de l'éducation nationale n'a pas encore à intervenir puisqu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34955

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9678

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1098